

**82^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DES COMMERCANTS
DES MARCHES DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITROPHES
SORGUES - 25 JANVIER 2012**

**Rapport moral de Dominique Damiano
Président du SCMPVL**

L'exercice de notre profession et le maintien à flot de nos commerces indépendants n'est pas des plus faciles dans le contexte actuel et l'année 2011 n'a pas fait exception. Comme beaucoup, nous avons bien ressentis les effets de la crise à laquelle se sont joints d'autres maux :

- **créations** ou agrandissements à tout va de superettes sur simple autorisation du Maire (surfaces inférieures à 1000m²).

- **ouverture** du complexe Buld'air de l'enseigne Ikéa sur 17340m² ; s'ajoutant aux 43758m² existant ; affectant particulièrement le bassin de Carpentras – L'Isle-sur-Sorgue- Avignon et Cavaillon et pourquoi pas prochainement une ouverture permanente des grandes, moyennes et petites surfaces du lundi au dimanche ?

Ajoutons à cela quelques communes peu conciliantes qui ne sont pas très enclines à la concertation. Cela plus particulièrement dans certaines villes limitrophes du Vaucluse. Je tiens toutefois à rappeler que nous entretenons de bonnes relations avec 90% des villes qui, conscientes que l'intérêt social et économique du marché, mettent tout en œuvre pour le préserver, privilégiant le dialogue et appliquant l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales.

Les termes de cet article stipulent en effet que :

« Les délibérations du conseil municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression de halles ou de marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.

Le régime des droits de place et de stationnement sur les halles et les marchés est défini conformément aux dispositions d'un cahier des charges ou d'un règlement établi par l'autorité municipale après consultation des organisations professionnelles intéressées. »

Cette consultation est primordiale et nous remercions les communes qui la respectent quand d'autres en font abstraction ou réinterprètent cet article comme bon leur semble. Avouons malgré tout, que cet article est restrictif et nécessite d'être élargi afin de préserver au mieux les intérêts de notre profession. Mais la consultation n'est rien sans une réelle volonté de travailler en concertation. Notre avis demeure certes, consultatif, mais peut permettre aux municipalités de les éclairer dans leurs choix.

Je tiens d'ailleurs à revenir sur l'action de nos délégués syndicaux qui interviennent dans le cadre des commissions des marchés. Ils sont l'interface entre les représentants des communes et les commerçants non sédentaires. J'insiste sur l'importance de ce rôle qui place nos collègues dans une position qui n'est pas toujours très confortable. Il faut entretenir de bonnes relations sans ambiguïté, anticiper, être en amont des problèmes, trouver des compromis, être réactif, à l'écoute des commerçants et attentif à leur environnement. Leur action n'est pas toujours reconnue. C'est une tâche ingrate qui leur incombe mais le délégué est la pierre angulaire de toute organisation syndicale solide. Merci pour leur travail et merci à ceux qui ont décidé de nous rejoindre et de s'investir dans ce rôle. Malheureusement, trop de secteurs ne sont pas pris en charge. L'ensemble du bureau fait en effet son possible pour répondre aux sollicitations de nos adhérents mais il nous est difficile de couvrir tous les secteurs. C'est aussi à vous d'être vigilants et de nous tenir informés.

L'appui d'institutions telles que les chambres de commerce peut aussi faciliter le dialogue, avec une interface constructive lorsqu'elles sont volontaires comme la CCI de Vaucluse quand elle renvoie les municipalités ou certaines associations, vers notre structure. La journée d'information des placiers du 24 novembre 2011, au campus de la CCI à Avignon, mise en place conjointement, est également importante. Nous remercions la Chambre de Commerce et son élue au sein de la commission commerce, Madame Chatriot, d'avoir pris en charge son organisation. Cette journée est toujours riche d'informations et permet à l'ensemble des acteurs du marché de s'informer et d'échanger leurs expériences.

Nous regrettons en revanche que cet appui ne soit pas plus palpable avec la chambre de commerce du Pays d'Arles. Ce secteur nécessite en effet un soin particulier au vu des choix d'aménagements urbains de certaines villes qui occultent trop souvent l'impact généré sur le marché.

Je tiens d'ailleurs à dénoncer plus largement, la politique de certaines grandes villes comme : Aix-en-Provence, Nice, Nîmes ou encore Toulouse. Celles-ci sectorisent leurs marchés en distinguant par exemple l'alimentaire et le textile. Ce choix malheureux n'aboutit qu'à la ghettoïsation de ces marchés à plus ou moins long terme. La richesse du marché tient justement à son caractère hétéroclite. On ne peut lui enlever sans l'affaiblir et nuire à sa pérennité.

Vous comprendrez ainsi mon irritation, lorsque certains s'appuient sur le marché pour le développement de dossiers FISAC ou autres, sans jamais se questionner sur l'impact réel de leurs projets ; conçus unilatéralement ; sur le marché. Il faut dire aussi que, parfois, derrière le premier édile se trouvent des collaborateurs zélés, des directeurs généraux qui usent de leurs connaissances et de leur position pour valider des orientations qui vont à l'encontre de la législation en vigueur. Cela est vérifiable par exemple sur la question des augmentations de tarifs de droits de place.

Beaucoup prétextent un "**réajustement**" des tarifs, indexé sur l'indice INSEE. Précisons que les tarifs de droits de place se situent dans l'ensemble entre 0,80€ et 1,60€ au mètre linéaire. Bien sûr il doit y avoir un équilibre entre les recettes et les dépenses et l'on ne peut accepter que des villes génèrent des recettes bénéficiaires au détriment des commerçants non sédentaires. N'oublions pas les villes qui revendent l'électricité aux commerçants à des tarifs prohibitifs comme Arles et Orange.

Quant aux délégations de service public, elles donnent souvent lieu à des augmentations contractualisées et fantaisistes : accroissement des tarifs de 40% à Pertuis et ajout d'une T.V.A à 14,5. Quant à Venelles et Vitrolles, les tarifs sont compris entre 2€ et 2,50€. Malheureusement ces villes semblent placer les contrats de concessions au-dessus de la législation en vigueur et du code général des collectivités territoriales puisqu'il leur apparaît normal de contractualiser une augmentation en passant outre l'article L.2224-18. Et c'est là que le bât blesse.

C'est pourquoi nous solliciterons notre Fédération Nationale afin qu'elle demande l'élargissement de cet article, à l'occasion du prochain congrès national afin de nous préserver de telles dérives. On ne peut laisser des élus ignorant la législation ou encore laisser la gestion d'un marché à des associations qui valident des décisions en dépit du bon sens et de l'intérêt général.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la question de la délégation de service public. Quelques mois auront suffi au concessionnaire en place à Pertuis pour que la qualité du marché se dégrade avec les dérives que nous redoutons. Afin de mettre en lumière le danger que représente à nos yeux ce type de gestion, nous avons recueilli quelques informations que nous mettons à la disposition des élus qui désirent en prendre connaissance. Celles-ci seront également consultables plus en détail sur notre site Internet prochainement.

Cette année 2011 a aussi été importante au niveau de notre action et représentation fédérale. Nous avons ainsi assuré trois semaines de promotion avec l'opération du "Tour de France des Marchés de France" et la distribution gratuite de sacs "marchés de France". Cette action est importante car il s'agit aussi pour moi, qui suis également membre fédéral, d'aller dans des zones "désertées" syndicalement, nouer des contacts pour tenter de reconstruire une organisation locale.

Mes déplacements effectués dans le secteur Marseille- Provence, Alpes de Haute Provence et Alpes Maritimes ont ainsi été l'occasion de rencontrer les acteurs locaux en vue de redynamiser ces zones avec un appui fédéral à ces organisations en perte de vitesse, connaissant quelques faiblesses. Cela est primordial. La rencontre avec le Président des Alpes Maritimes a aussi été très fructueuse et a fait apparaître le besoin d'un appui fédéral afin de renforcer ses positions.

D'ailleurs notre Syndicat du Vaucluse et Limitrophes, soumettra un vœu auprès de notre Fédération dans le cadre du Congrès qui se déroulera à Angers les 27-28-29 février 2012. Celui-ci concerne la définition d'une ligne budgétaire pour la défense professionnelle en s'appuyant sur un cabinet comptable et un avocat en complément du travail déjà réalisé par la juriste de la Fédération en cas de nécessité. Cela nous serait utile par exemple pour analyser les comptes administratifs de la ville de Pertuis ; que nous avons obtenus grâce au recours fédéral auprès de la CADA (Commission d'Accès aux Documents administratifs) ; ou encore la tarification de la ville d'Orange... Cela est indispensable afin de doter notre Fédération des outils et moyens nous permettant de dénoncer les pratiques illégales qu'il s'agisse de la facturation, de clauses abusives etc.

Nous formulerons plusieurs vœux auprès de la Fédération lors du Congrès outre l'élargissement de l'article L.2224-18 du CGCT :

- La création d'une ligne budgétaire fédérale pour la prise en charge de certains dossiers si besoin par un expert-comptable ou un avocat.
- La réforme du mode de vote lors du congrès.
- La création d'une distinction récompensant les commerçants non sédentaires à l'échelle nationale

Je souhaite enfin rappeler notre partenariat de longue date avec la Macif sur le contrat de responsabilité civile qui demeure très compétitif. Notre contact sur Avignon est Stéphane Charpin. Sur le plan de la promotion, nos référents sont Messieurs Jean Gomez et Jean Bidal pour l'ADPI, nous les remercions pour leur soutien permanent pour notre Assemblée Générale mais aussi à l'occasion du concours de pétanque et l'édition du dépliant "La route des marchés en Provence".

Comme vous le savez probablement déjà, je suis également élu à la caisse régionale du RSI. Un travail colossal a été effectué et de nombreuses réponses ont pu être apportées sur plusieurs dossiers importants. Une vigilance toute particulière reste malgré tout de mise puisqu'en fin d'années, plusieurs de nos collègues et moi-même, avons été poursuivis par des huissiers alors que nous disposions des justificatifs de paiement. 90% des dossiers litigieux ont trouvé une issue positive mais j'ai quelques craintes pour 2012. Les prochaines élections feront l'objet d'une campagne et je renouvellerai ma candidature au sein du conseil d'administration du RSI.

La défense de notre profession va de pair avec la promotion de nos marchés. Nous nous y employons comme toujours avec le Comité Permanent pour la Promotion des Marchés. Parmi les temps forts en 2011 :

- L'exposition "Foire et Marchés, Saltimbanques et Vieux Métiers" : c'est afin de faire découvrir à un large public les particularités de cette profession qui a su évoluer avec son temps, qu'est née l'idée de cette exposition traitant des prémices du commerce non sédentaire, son développement, son évolution au fil du temps. Cela grâce à divers documents d'archives (dates de créations de marchés, Foires...), photos anciennes de marchés mais aussi de commerçants sur plusieurs générations avec en fil conducteur, le travail réalisé par Jean Marcellin, pour le livre illustré "Foire et marchés, saltimbanques et vieux métiers".
- Nous avons également participé sous l'égide de notre Fédération Nationale à la 1^{ère} fête de la gastronomie le 23 septembre, sur la thématique de "La soupe des marchés de France" dans tous ses états. Cette fête se déroulant un vendredi, le choix du marché de Carpentras était évident pour cette 1^{ère} édition. Après avoir déterminé le lieu, le terroir, il nous manquait pourtant un élément: qui pourrait faire le lien entre le marché – le terroir- et bien sûr la gastronomie ? Nous avons naturellement pensé à Serge GHOUKASSIAN du Restaurant "Chez Serge" à Carpentras, sans trop oser croire que son emploi du temps lui permettrait de participer à cette aventure. Autant dire que nous avons été honorés que ce grand chef, élu meilleur sommelier en 2008 par GaultMillau,

ait accepté de s'associer à notre organisation pour cette opération en réalisant une soupe de petit épeautre. Nous avons apprécié sa gentillesse et sa présence à nos côtés tout au long de la matinée au cours de laquelle nous avons offerts 500 mugs pour la dégustation.

- Le dernier trimestre de l'année a également été marqué par l'organisation du 1^{er} concours de pétanque par notre syndicat. Nous participions depuis plusieurs années au concours du Syndicat Drôme-Ardèche présidé par Madame Rubin et avons souhaité à notre tour accueillir cette initiative en réunissant commerçants mais aussi les personnes que nous sommes amenés à rencontrer tout au long de l'année dans l'exercice de notre profession : élus, placiers. Cette première a été une belle réussite et nous souhaitons remercier le syndicat Drôme-Ardèche qui a soutenu cette première initiative avec une forte délégation.

Merci à tous ceux qui soutiennent notre action et encore bravo à tous les bénévoles qui s'impliquent, font vivre le syndicat et lui insufflent force et crédibilité.

**82^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DES COMMERCANTS
DES MARCHES DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITOPHES
SORGUES - 25 JANVIER 2012**

Rapport d'activités de Van Vu Dinh - Secrétaire Général du SCMPVL

Le premier semestre 2012 sera un moment important puisque nous élirons après les présidentielles, nos futurs députés dans le cadre des élections législatives. Comme de coutume, nos marchés vont devenir plusieurs semaines durant le terrain de prédilection de tous les candidats pour battre campagne. A cette occasion et dans la mesure de notre temps, il s'agit également pour nous de leur faire entendre nos revendications. Quelques mots, une phrase, aussi courte soit-elle peuvent marquer les esprits.

Ils n'éliraient pas ainsi leur domicile de campagne sur les marchés, s'ils n'avaient pas conscience de l'importance de notre forme de commerce au cœur de nos villes et villages, une économie sur laquelle il faut compter sans oublier son rôle social. Ce commerce de proximité alliant accueil, disponibilité, conseil, information.

Notre volonté de servir les clients est toujours plus intense face au rouleau compresseur du commerce industriel qui matraque sans répit les consommateurs. Les modes de consommation changent, évoluent dans une société en mutation en proie aux nouveaux défis qu'imposent les questions d'écologie, d'économie etc. Ainsi selon *François Bellanger* «Le couple voiture-hypermarché va disparaître, remplacé par un duo piéton-Internet.». Soyons attentifs à la demande et résistons pour fidéliser notre clientèle car nos marchés demeurent une source de réapprovisionnement durable et sont aussi un régulateur de prix. Cela la plupart des municipalités l'ont bien compris.

Malgré tout, il est un état de fait indéniable : le département du Vaucluse est acquis à la Grande distribution dont la voracité n'est plus à prouver. Jugez plutôt : 396m² pour 1000 habitants quand la moyenne nationale trône à 296m². Le Vaucluse dépasse donc cette moyenne de 35%, s'affichant comme le champion de France du commerce industriel.

Bien sûr cette diatribe a comme un air de trop entendu mais l'on reste désespérément sourd à nos alertes. C'est pourquoi nous adhérons plus que jamais à l'action de L'UCAV présidée par Jean Trilles et nous saluons la création de l'association "En toute franchise 84", petite sœur de la structure déjà existante dans les Bouches du Rhône. Celle-ci permettant de doter les petits commerces d'outils légaux afin de déposer des recours contre les créations et extensions sans fin de grandes, moyennes et petites surfaces en Vaucluse. Notons que l'association a déjà quelques succès à son actif dans le département des Bouches-du-Rhône tout en étant force de proposition. Il sera ainsi demandé que soient rendus publics les votes des membres de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). C'est tout au long de l'année que les élus doivent se préoccuper de leurs marchés et pas seulement lors de leurs campagnes électorales. Notre rôle va bien au-delà de l'aspect économique et il faudra bien qu'ils tiennent compte des commerçants de marché.

Quant à l'action conduite par notre équipe syndicale, durant l'année 2011, celle-ci a de nouveau été intense. Nous faisons au mieux pour être les plus réactifs possible. Voici les points marquants l'année écoulée.

Cavaillon – Beau fixe :

Nous avons au mois de juin, fêté le 1^{er} anniversaire du retour des commerçants sur le cours Bournissac. Nous avons organisé à cette occasion un petit déjeuner, réunissant Monsieur le Maire accompagné de son élu au commerce ainsi que le service de régie du marché et les commerçants. La municipalité a affiché le souhait de maintenir les bonnes relations que nous avons tissé. Bien sûr nous formulons le même vœu, mais quelques ajustements seront toutefois nécessaires notamment sur la question des horaires de départs. Les clients venant beaucoup plus tardivement sur le marché, cela nous est difficile de respecter les horaires de départ fixés à 13h l'hiver et 13h30 l'été. Bien que la ville nous accorde une tolérance d'une demi-heure, nous souhaiterions que ces horaires soient modifiés afin de pouvoir satisfaire notre clientèle.

Bollène – ou l'incohérence de déplacer une portion de marché

Nous sommes en effet tombés des nues, lorsque nous avons appris la volonté de la commune de scinder le marché en deux, sous prétexte de récupérer des places de parking suite aux travaux réalisés en bordure du Lez ! Mauvaise volonté ou discrimination d'une partie des commerçants pour cause de clientélisme local ? En effet, précisons que les commerçants touchés par ce déplacement ; dont certains déballet sur le parking de l'hôtel de Ville depuis de nombreuses années ; sont pour la plupart des français issus de l'immigration. On leur proposait de les déplacer sur un emplacement à plus de 2km du centre-ville. Proposition injuste et qui plus est préjudiciable au marché globalement. C'est pourquoi nous avons émis un avis défavorable quant à cette décision. A ce jour il ne semble pas que les commerçants aient été déplacés, mais il va sans dire qu'une manifestation serait envisagée si tel était le cas.

Orange – quand les tarifs montent en flèche....

Nous avons été informés en fin d'année à l'occasion de la dernière commission des marchés, de la décision de la municipalité d'augmenter ses tarifs de droits de place de 100%. Nous avons émis un avis défavorable. Si la ville souhaitait rééquilibrer sa recette, nous aurions pu trouver en concertation, un compromis équilibré pour les commerçants. Nous avons dénoncé cette attitude par courrier et avons demandé à la ville qu'elle nous transmette les comptes administratifs relatifs au marché ainsi que les relevés edf concernant le marché.

Avignon

Monclar, chef de file des marchés de quartier reçoit chaque vendredi plus de 200 commerçants. La restructuration de ce marché suite aux travaux d'aménagement du quartier est longue et de nombreuses rencontres ont été nécessaires et le seront encore afin de régler les problèmes qui émergent au fur et à mesure. Parmi les avancées, notons qu'une liste d'ancienneté a été établie pour les passagers afin de résoudre les problèmes liés à la titularisation. La ville d'Avignon totalise 6 marchés, mais il s'agit essentiellement de marchés de quartiers. Nous souhaitons depuis longtemps qu'émerge un marché en cœur de ville. Nous avons d'ailleurs émis ce souhait auprès de la municipalité avec l'appui de la CCI de Vaucluse. Rien n'est acquis aujourd'hui mais cette idée recueillerait l'avis plutôt favorable des commerçants de la place des corps saints. Le centre-ville mérite un beau marché. Rappelons par ailleurs qu'un marché existait dans le temps sur la place Pie qui demeure pour nous l'emplacement idéal pour accueillir un marché en centre-ville. L'affaire est à suivre...

Enfin concernant la Foire Saint André, celle-ci poursuit sa route et de nombreux commerçants sont venus de toute la région et nous travaillons à l'améliorer chaque année. A noter que des manèges ont également été installés sur la Place des Corps Saints pour l'occasion. Nous avons offert des tours de manèges aux enfants en partenariat avec le syndicat des forains ainsi qu'une dégustation le 1^{er} jour de la foire et nous avons distribué gratuitement des sacs "marchés de France" aux clients de la Foire.

La petite Venise Provençale.....l'Isle-sur-la-Sorgue

Tout allait pour le mieux jusqu'à ce que nous apprenions.... lors d'une commission, qu'un marché de Noël serait implanté sur une partie du périmètre du marché du jeudi et du dimanche. Avions-nous le choix ? Que nenni ! L'affaire semblait entérinée. Mais, magnanime, la municipalité nous informait que ces chalets ; aux dimensions "confortables" (2m x 3m) ; pourraient être utilisés par les commerçants non sédentaires qui le souhaitaient d'une part et qu'il leur serait possible d'autre part de déballet devant ces installations. Le résultat ? Celui-ci n'a pas été des plus probants, bien au contraire : les véhicules des commerçants ont dû être déplacés, les chalets ont été exposés aux vents et n'ont pas été positionnés sur les emplacements prévus initialement mais en des endroits trop froids, peu ensoleillés. Soucieux de garder de bonnes relations, nous avons pourtant fait des propositions qui permettraient d'améliorer cette initiative (placer chaque chalet dans un endroit stratégiques avec des animations, des dégustations, jeux...). Aucune d'elle n'a été retenue et cette lubie s'est soldée par un échec. C'est pourquoi, nous serons catégoriquement opposés à tout marché de Noël dans le périmètre du marché hebdomadaire si la municipalité ne revoit pas sa copie. Espérons que 2012 se présentera sous de meilleurs auspices avec les prochains travaux de la nef de la collégiale auxquels suivront probablement des travaux de réfection des sols et de la tour d'argent... soit des années de désagréments en perspective. Dans l'immédiat, les travaux programmés nécessiteront le déplacement d'une dizaine de commerçants. Nous ne connaissons toujours pas la date des travaux, mais nous avons gelé pour l'instant les attributions de places vacantes afin de pouvoir replacer les commerçants concernés.

Pertuis un jour.....Pertuis toujours

L'évolution du marché de Pertuis comme nous le pressentions avec, L'agrandissement du périmètre du marché, création de plusieurs marchés à thème... nous a amenés à rappeler quelques principes à la ville dont le respect de l'ancienneté des commerçants pour le placement des passagers. Soulignons d'autres menues fantaisies telles que l'encaissement de la TVA par la société géraud alors que le concessionnaire n'y est pas autorisé, création d'une taxe de promotion ; qu'il est loisible aux commerçants de refuser. Toutes ces dérives nous ont amenés à nous mobiliser. Une délégation s'est rendue en mairie afin de remettre les statuts de notre organisation accompagnés d'une pétition signée par les clients du marché mais aucun élu n'a daigné nous recevoir. Notons aussi que la Fédération a réussi à obtenir les comptes administratifs que nous sollicitons depuis deux ans. Malgré nos difficultés, soyez sûr que nous poursuivrons en 2012 notre action.

L'Arlésienne

Comme toujours, nous constatons que la municipalité ne tient toujours pas ses promesses et ne respecte pas ses engagements. Autant dire que cela relève presque du miracle qu'un tel marché, accueillant plus de 600 commerçants, fonctionne avec une telle gestion. Cela est dû en partie à la vigilance de quelques délégués qui pallient à certaines insuffisances. Malgré tout, il n'est pas question de se satisfaire de ce mode de fonctionnement. C'est pourquoi nous avons de nouveau interpellé le Maire en ce début d'année, afin que celui-ci prenne ses responsabilités. Nous dénonçons ainsi toutes les défaillances que nous avons pu relever : clientélisme local pour les attributions de places, tarifs prohibitifs concernant l'électricité, des places vacantes qui ne sont pas affichées et une commission des marchés qui ne s'est réunie qu'une seule fois en 2011 alors qu'il avait été convenu de la réunir au moins une fois par trimestre soit 4 fois par an. Nous avons rencontré il y a plus d'un an désormais Monsieur Jouteaux de la CCI du Pays d'Arles sur l'éventuel dépôt d'un dossier FISAC, mais à ce jour à ce niveau-là aussi rien de concret n'a été réalisé. Nous regrettons que la concertation ne soit qu'un vain mot dans ce secteur.

Vaison-la-Romaine

Le retour des commerçants suite aux travaux réalisés Place Montfort a nécessité un travail important avec des modifications concernant un mobilier urbain inadapté. Grâce à l'écoute et la bonne volonté de chacun, tous les commerçants ont pu retrouver leurs emplacements. Je tiens une nouvelle fois à remercier la municipalité pour ce travail et l'écoute dont elle a fait preuve, démontrant une fois de plus son attachement au marché.

Je souhaite également faire le point concernant l'emplacement d'une commerçante qui a pris une année sabbatique. Qu'advient-il de sa place durant cette année, quel sera son statut si elle souhaite reprendre son activité après son congé ?.. Jusqu'ici nous n'avons pas été confrontés à ce type de situations et aux problèmes qu'elle pourrait générer. C'est pourquoi je tiens à être clair : la place d'un commerçant prenant une année sabbatique peut-être occupée par un membre de sa famille mais ne peut en aucun cas être cédée à une autre personne. Le commerçant peut retrouver son emplacement sur le marché au terme de son congé s'il le souhaite.

Carpentras

Nous entretenons depuis longtemps de très bonnes relations avec la commune de Carpentras et ses services. Cela n'empêche pas quelques petites surprises. Il avait ainsi été demandé aux commerçants qu'ils ramènent leurs déchets. Nous avons refusé ce principe car si les déchets doivent être en effet être rassemblés en un point de collecte, le ramassage est quant à la lui à la charge de la commune. Ce service est par ailleurs compris dans les tarifs de droits de place. Il est en outre interdit aux commerçants de ramener des déchets putrescibles. Autre point à souligner : le problème récurrent du marché de Noël. Certains problèmes de fond ne sont toujours pas réglés, obligeant une partie du marché à se déplacer chaque année. Une réelle remise en question doit être entreprise. Peut-être en 2012 ?

Ruoms

La commune ayant pris la décision unilatérale d'exclure un commerçant auquel il était reproché plusieurs absences consécutives du marché, le syndicat est intervenu, afin que celui-ci puisse réintégrer son emplacement. Loin de nous l'idée d'encourager les absences injustifiées, mais ce choix, pris sans aucune concertation s'avérait trop sévère à l'encontre de ce commerçant qui n'avait au préalable

reçu aucun avertissement de la mairie quant à ces absences. Après plusieurs interventions auprès de la municipalité ainsi que Madame Rubin, Présidente Fédérale et Présidente du syndicat Drôme-Ardèche, le commerçant en question a pu retrouver un emplacement.

Tarascon

La ville a réactualisé le règlement de son marché hebdomadaire et nous sommes heureux du travail réalisé. Nous avons seulement émis un avis défavorable concernant un article qui prévoyait un vote du syndicat dans le cadre de la commission des marchés. Or, si la consultation de l'organisation professionnelle est obligatoire, précisons que celle-ci émet un avis favorable ou défavorable à titre consultatif mais la prise de décision appartient exclusivement à la municipalité.

Salon-de-Provence

Les travaux d'envergure qui devaient être réalisés sur la place Morgan sont actuellement suspendus pour des problèmes inhérents à la ville En cause, la mésentente avec le Maire quant au déplacement du marché, mais aussi l'abandon de l'un des investisseurs du projet. Le marché subit les conséquences de cette situation. En effet, Monsieur le Maire et la municipalité ont été interpellés car ils font courir un risque majeur au marché si celui-ci n'est pas repositionné correctement. Nous sommes dubitatifs quant à ce qu'il pourra émerger de cette situation. Nous aurons plus d'éléments lors de la prochaine commission des marchés.

Saint-Rémy-de-Provence

Alors que nous avons renoué le dialogue et retrouvé une certaine confiance dans le cadre de la consultation au sein de la commission des marchés, de graves dérives ont rompu cet équilibre fragile durant l'été.

Plusieurs commerçants ont été victimes de sanctions arbitraires et autres humiliations. Nous avons été obligés de dénoncer ces faits auprès du Maire par courrier, en remettant en cause certains "raccourcis" pris par la personne en charge de la gestion du marché. Nous avons ensuite abordés ces problèmes en commission. Précisons que l'organisation professionnelle a été accusée d'ingérence après avoir dénoncé ces faits, et de vouloir "prendre les commandes de la gestion du marché". Il est bon de rappeler que le marché est soumis à un règlement voté par le Conseil Municipal. Nous demandons simplement que celui-ci soit respecté.

Le Tour des Marchés de France

Durant trois semaines du 13 novembre au 4 décembre nous avons sillonné les foires et marchés en Provence avec le camion fédéral. Nous avons offert près de 10.000 sacs "Marchés de France" :

13/11: Pélissane	14/11 : Forcalquier	15/11: Oraison	16/11 : Riez
20/11: Saint-Laurent-du-Var	21/11 : Peymeinade	22/11: Cros-de-Cagne	23/11 : Nice – centre-ville
24/11 : l'Isle-sur-la-Sorgue	25/11 : St-Martin-de-Crau	26/11 : Arles	27/11 : Foire St-Siffrein
Carpentras			
28/11 : Cavaillon	29/11 : Vaison	30/11 : Foire d'Avignon	01/12 : Orange
04/12 : Châteaurenard			

Journée des placiers – 24 novembre :

Celle-ci s'est déroulée au campus de la cci de Vaucluse. Elle n'avait pas été organisée depuis 3 ans. Nous avons eu un bon retour de l'ensemble des villes qui ont participé à cette journée. Certaines communes étaient représentées pour la 1^{ère} fois, comme Bagnols-sur-Cèze, Oraison. Nous avons également pu apprécier l'intervention de Monsieur Bailly des services de l'hygiène qui avait également préparé un document récapitulant les règles à respecter en termes d'hygiène. Les placiers sont en droit de signaler les infractions lorsqu'ils en constatent avec avertissement par courrier et exclusion si renouvellement.

Nous remercions la CCI pour l'organisation de cette journée.

Cette rétrospective de l'année 2011 étant achevée, je vous rappelle que toutes les questions pourront être posées durant le débat.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.